

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi 11 du mois de Février à dix-neuf heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, Monsieur Christian BAPTISTE, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN

EXCUSES : M. Jean-Pierre DUPONT

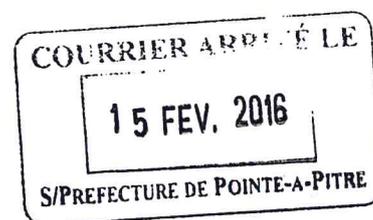
Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION
AVEC L'ADEME RELATIVE A UNE AIDE
POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU
TRANSFERT DE LA COMPETENCE
DECHETS**

BC-2016-1S-DEDD-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC-2015-5S-DAAG-29 relative au transfert de la compétence « Déchets » des Communes membres, vers la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »,



Vu la délibération n° CC-2016-1S-AJCP-02 relative à la délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »

Considérant la prestation d'accompagnement au transfert de la compétence « Déchets » établis avec un bureau d'étude spécialisé pour un budget de 39 775 € (HT),

Le Bureau communautaire,

DECIDE

Article 1 : De prendre acte du conventionnement et de l'aide au financement qui seront établis avec l'ADEME.

Article 2 : D'approuver l'objet de la prestation consistant à proposer des outils d'aide à la décision adaptés aux besoins et aux contraintes de la collectivité, ceci afin de mettre en place une organisation visant à créer une dynamique environnementale efficace et organisée impliquant la population dans une démarche favorable à la préservation de son environnement.

Article 3 : D'approuver le plan de financement arrêté pour l'exécution de cette prestation en sollicitant les aides publiques à hauteur de 70 % du montant global, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
	Pourcentage	Montant HT
Montant total des études	100 %	39 775
CARL	30 %	11 932
ADEME	50 %	19 888
FEDER	20 %	7 955

Article 4 : De déposer les dossiers de demande de subventions dans le cadre du DOCUP s'y afférant.

Article 5 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 6 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 15 FEV. 2016
Et publication ou notification le 15 FEV. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 11 Février 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président


-Christian BAPTISTE

COURRIER ARRIVÉ
15 FEV. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE